

TRAVAIL DU BOIS POUSSIERES DE BOIS



**PRESERVEZ VOTRE SANTE,
PROTEGEZ-VOUS !**



POUSSIERES DE BOIS

**Protégez-vous : moins de poussières.
Priorité à la prévention.**

Votre employeur veille à votre sécurité et à vos conditions de travail

- par la mesure annuelle du taux d'empoussièrement de l'atelier qui doit se situer en dessous de la valeur réglementaire (1 mg/m³),
- par la mise en place de système de captage des poussières à la source et leur entretien régulier.

ATTENTION ! NON PROTEGE...



L'aspirateur... C'est vous !!!

Pour vous protéger:

- ⇒ Utilisez les systèmes d'aspiration au poste
- ⇒ Signalez tout dysfonctionnement
- ⇒ Lors du nettoyage ,utilisez de préférence un aspirateur
- ⇒ Abandonnez l'usage de la soufflette et du balayage à sec
- ⇒ Sur les chantiers, utilisez des machines portatives avec aspiration
- ⇒ Si besoin, portez un masque anti poussières (FFP3) →



**Siège Social
Centre Fixe de Troyes**
4, rue Montée Saint-Pierre
10000 TROYES

**Centre Annexe
Parc du Grand Troyes**
25, rue de Vienne
10300 SAINTE-SAVINE

**Centre Annexe
Bar-sur-Aube**
9, rue du Théâtre
10200 BAR-SUR-AUBE

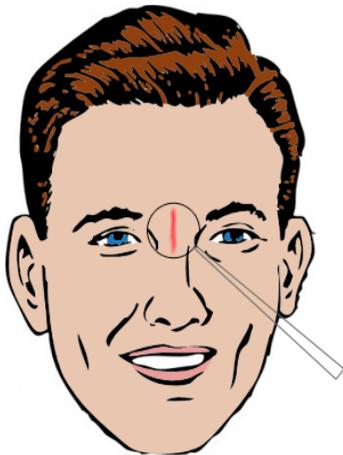
LES POUSSIÈRES DE BOIS DANGEREUSES POUR VOTRE SANTÉ

Lors des travaux de transformation du bois comme le sciage, le ponçage, lors de la fabrication de panneaux dérivés du bois (contreplaqués, médiums...) ou lors de la maintenance des machines à bois, il y a production de copeaux, poussières plus ou moins fines.

Ces poussières, quel que soit le bois travaillé (bois exotiques, feuillus ou reconstitués), vont se déposer sur votre peau et pénétrer dans l'appareil respiratoire.

Conséquences pour votre santé :

- ♦ **Irritation** de la peau et des fosses nasales.
- ♦ **Manifestations allergiques** : eczéma, conjonctivite, asthme...
- ♦ **Cancer des sinus de la face et de l'éthmoïde** : cancer professionnel indemnisé.



L'éthmoïde est un os qui entre dans la constitution des cavités orbitaires, nasales et crâniennes. Il délimite notamment des cavités appelées sinus ethmoïdaux.

**Connaître les conséquences,
Priorité à la prévention.**

SURVEILLANCE MEDICALE RENFORCEE PAR LE MEDECIN DU TRAVAIL

N'hésitez pas à consulter en cas de nez qui coule, nez bouché, nez qui saigne, ou douleur de la face, de façon chronique.



Je suis enrhumé toute l'année...



En cas d'arrêt de votre activité professionnelle dans le bois, signalez-le à votre nouveau médecin du travail .

**En parler avec le Médecin du travail,
Priorité à la prévention.**

Examen de dépistage du cancer: la nasofibroscopie (réalisée par le spécialiste ORL)

- * Tuyau de la taille d'un spaghetti passé par les narines permettant l'exploration visuelle des fosses nasales et du pharynx.
- * Examen court (1 à 2 mn) indolore.
- * Réalisé tous les deux ans.
- * A partir de 30 ans après le début de l'exposition (au moins 12 mois d'exposition).

SURVEILLANCE POST PROFESSIONNELLE

En fin d'exposition (retraite, changement d'activité), l'attestation d'exposition ou la fiche de prévention des expositions remise par l'employeur permettra la poursuite de la surveillance.